



## ASSEMBLÉE DU 2018-06-18

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 18 juin 2018, à 19h30, à la salle du conseil.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

### **LES PRÉSENCES**

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Mesdames les conseillères; Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers; Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

### **RÉSOLUTION NO 2018-06-126** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant;

- 10.2 Pour autoriser le directeur des travaux publics à installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Fafard à l'intersection de la rue McDougall et retirer le panneau d'arrêt de la rue McDougall, à cette même intersection.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO 2018-06-127** Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018.

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 juin 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2018-06-18

### PAROLE AU PUBLIC,

M. Gilles Pelletier demande s'il serait possible de ramasser le bois sur le terrain appartenant à la Ville à côté de son terrain situé au 140 rue Poulin.

Il lui est confirmé que la Ville ramassera le bois.

Madame Lucille Morin informe le conseil qu'une chorale provenant de la Belgique visitera la ville de Maniwaki le 3 juillet prochain. Les jeunes sont âgés entre 8 et 17ans. Madame Morin mentionne que le curé Sylvain Desrosiers fait un bon travail et veut promouvoir Maniwaki. Des informations supplémentaires seront distribuées aux conseillers. Le Livre d'Or sera prêté pour l'évènement.

M. Pierre Mercier demande d'ajouter de l'asphalte sur la rue Champagne et de remplir les trous. De plus, il demande la possibilité de faire couper des arbustes au coin de la rue Champagne et Commerciale pour avoir une meilleure visibilité en effectuant l'arrêt obligatoire à cette intersection. M. Mercier aimerait être informé si des travaux d'égouts concernant l'émissaire King affecteront ses tuyaux. M. Mercier demande un suivi sur la possibilité de couper des arbres sur le terrain de la Pointe des Pères.

M. Julien l'Heureux mentionne qu'il a acheté l'Hôtel Central et qu'il fait des demandes de permis et qu'il éprouve des difficultés à recevoir son permis.

La mairesse Francine Fortin lui suggère une rencontre afin de clarifier la situation.

**RÉSOLUTION NO 2018-06-128** Entente et autres formalités découlant de l'**Appel d'offres** pour l'octroi d'un **Contrat** de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes au bénéfice des municipalités.

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation

## ASSEMBLÉE DU 2018-06-18

ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du **Contrat**, la Ville de Maniwaki doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki souhaite bénéficier des termes et conditions du **Contrat** intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Maniwaki pour que cette dernière puisse adhérer au **Contrat**;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki participe à l'**Appel d'offres** lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du **Contrat** et, à cette fin, y adhère;

QUE

Dinah Ménard, la trésorière, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au **Contrat**;

QUE

Dinah Ménard, la trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Maniwaki, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'**Appel d'offres**;

ET QUE

le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'**Appel d'offres** ou du **Contrat**.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2018-06-18

**RÉSOLUTION NO 2018-06-129** Pour payer les comptes payables du mois de mai 2018.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de mai 2018 s'élève à 227 076,20 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 227 076,20 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-06-130** Pour payer le service de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique, le territoire de la Ville de Maniwaki est desservi par la Sûreté du Québec depuis le 18 novembre 1993;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la Ville de Maniwaki doit payer pour la période de 2018 la somme de 258 272 \$, payable en deux versements, soit 129 136 \$ le 30 juin 2018 et 129 136 \$ le 31 octobre 2018;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à effectuer les versements à l'ordre du ministre des Finances, aux échéances ci-haut énumérées;

## ASSEMBLÉE DU 2018-06-18

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés au poste budgétaire n° 02-210-00-431.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-06-131** Demande au Ministère des Transports du Québec – Traverses piétonnières sur les rues Notre-Dame et Des Oblats.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu une demande pour l'installation de deux (2) traverses piétonnières sur la rue Notre-Dame au coin de la rue du Couvent et une traverse piétonnière sur la rue des Oblats au coin de la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE ces 2 rues sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déposer une demande auprès du Ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics, M. Guy O'Leary, à faire une demande auprès du Ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une traverse piétonnière sur la rue Notre-Dame au coin de la rue du Couvent et une traverse piétonnière sur la rue des Oblats au coin de la rue du Couvent.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-06-132** Pour autoriser le directeur des travaux publics à installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Fafard à l'intersection de la rue McDougall et retirer le panneau d'arrêt de la rue McDougall, à cette même intersection.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu une demande de modifier la signalisation à l'intersection des rues McDougall et Fafard;

CONSIDÉRANT QU' il y a présentement un (1) panneau d'arrêt localisé sur la rue McDougall à l'intersection de la rue Fafard;

CONSIDÉRANT la pente prononcée de la rue McDougall;

## ASSEMBLÉE DU 2018-06-18

- CONSIDÉRANT QUE pendant la période hivernale, il est très difficile pour les automobilistes de repartir après s'être immobilisés à l'arrêt obligatoire;
- CONSIDÉRANT QUE ce secteur peut représenter un risque pour les utilisateurs;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de retirer le panneau d'arrêt de la rue McDougall à l'intersection de la rue Fafard et d'installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Fafard à l'intersection de la rue McDougall;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à retirer le panneau d'arrêt de la rue McDougall, à l'intersection de la rue Fafard et d'installer deux (2) panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Fafard, à l'intersection de la rue McDougall.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-06-133** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h00.

ADOPTÉE

---

Francine Fortin, mairesse

---

M<sup>c</sup> John-David McFaul, greffier